



CONVOCATION DES ASSEMBLEES PRIMAIRES MUNICIPALE ET BOURGEOISIALE

Les assemblées primaires municipale et bourgeoisiale sont convoquées à **la salle bourgeoisiale de St-Martin** le

MARDI 26 JANVIER 2021 A 19H30

Les mesures sanitaires liées au Covid-19 seront appliquées et une liste des présences sera tenue (nom, prénom, n° de téléphone).

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE

1. Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
2. Crédit d'engagement « Déchetterie communale » y compris son financement de CHF 500'000 (art. 17 de la loi sur les communes) ; Décision
3. Présentation du budget 2021 de la Municipalité
4. Budget 2021 de la Municipalité ; Adoption
5. Plan financier 2021–2024 de la Municipalité ; Présentation
6. Décisions fiscales 2021
7. Organe de révision pour la période 2021-2024 ; Nomination
8. Activités du Conseil municipal ; Bilan législature 2017-2020
9. Divers

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

1. Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
2. Présentation du budget 2021 de la Bourgeoisie
3. Budget 2021 de la Bourgeoisie ; Adoption
4. Plan financier 2021–2024 de la Bourgeoisie ; Présentation
5. Organe de révision pour la période 2021-2024 ; Nomination
6. Commission bourgeoisiale 2021-2024 ; Nomination
7. Divers


Les budgets et plans financiers de la Municipalité et de la Bourgeoisie peuvent être consultés au greffe communal durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune (www.saint-martin.ch).

En vertu de l'art. 100 de la loi sur les communes, les procès-verbaux des assemblées primaires municipale et bourgeoisiale, peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune (www.saint-martin.ch).

St-Martin, le 17 décembre 2020

MUNICIPALITE ET BOURGEOISIE DE ST-MARTIN


ALAIN ALTER
Président


MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal